

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 15 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze mars à onze heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mme Yvette Autricque – Mmes Françoise Guineau, Lise-Marie Lassalle – MM. Bruno Blondel, Alain Delafontaine, Christian Pillon, Igor Wilkes, Pierre Chavonnet

Etaient représentés Mme Marie-Catherine Portugal donne pouvoir à M. Christian Pillon.

Etaient absents Mme Cécile Gréboval et M. Hervé Blancard.

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau.

Assistait également Mme Erika Péroz, Fanny Fortini, secrétaire de mairie.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : 5 corrections sont à apporter à ce procès-verbal :
 - Halle
 - Par
 - Gerberoy
 - MP Escande
 - Rêves de GossesCompte tenu de ces corrections, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents au 7 février 2014.
- **Budgets primitifs 2014**: Les éléments du budget primitif 2014 ont été présentés à la Trésorerie Générale jeudi 13 mars, avant examen du Conseil Municipal.

Le maire présente :

✚ Fonctionnement / Recettes du BP 2014

- Report excédent antérieur : 59 254,00€
 - Produits des services : 2 646,00€
 - Impôts et taxes : 62 050,00€
 - Dotations et participations : 41 854,00€
 - Autres produits de gestion courante : 13 900,00€
 - Produits exceptionnels : 500,00€
- Soit un total de recettes prévisionnelles de **204 019,00€**.

✚ Fonctionnement / dépenses du BP 2014

- Charges à caractère général : 93 230,00€
 - Charges de personnel : 63 820,00€
 - Autres charges de gestion courante : 27 500,00€
 - Charges exceptionnelles : 300,00€
 - Charges financières : 50,00€
- Soit un total de dépenses prévisionnelles de **204 019,00€**.

✚ Investissement

Les dépenses mentionnées sont les dépenses pour lesquelles la commune dispose de devis et pour lesquelles une demande de subvention est en cours (voierie, sécurisation routière,

contreforts). A cela s'ajoutent des investissements décidés par la commune et pour lesquels des recherches de financement sont en cours (vitrail, pignon collégiale, radar pédagogique).

Enfin, certaines lignes d'investissements sont ouvertes à titre conservatoire.

Le total des dépenses prévues s'élève à **90 724,00€**.

L'équilibre financier est réalisé par plusieurs recettes, notamment :

- 9 200,00€ : Conseil Général
- 14 800,00€ : Association et fondation du patrimoine
- 1 348,00€ : Réserve parlementaire
- 51 618,00€ : Emprunt

Budget CCAS

Madame Françoise Guineau et Madame Yvette Autricque présentent le budget primitif 2014 :

- 2 702,00€ de recettes, dont 1 000,00€ de don de la commune
- 2 702,00€ de dépenses, dont 2 360,00€ de charges à caractère général et 342,00€ de charges de gestion courante.

Budget Assainissement

La section « exploitation » est équilibrée pour un total de 30 344,00€.

La section « investissement » est équilibrée pour un total de 13 065,00€

Après cette présentation, et comme suite aux travaux de la commission du budget réunie le vendredi 14 mars à 20h30, le maire propose la reconduction des taux d'impositions des 4 taxes pour l'année 2014.

- Taxe d'habitation : 23,64%
- Taxe foncière : 19,39%
- Taxe sur le foncier non bâti : 24,82%
- Contribution foncière des entreprises : 12,75%

Monsieur Pillon souhaite connaître la situation de Gerberoy vis-à-vis des autres communes.

La moyenne du département de l'Oise est :

- Taxe d'habitation : 23,64%
- Taxe foncière : 26,06%
- Taxe sur le foncier non bâti : 54,37%

Monsieur Wilkes souhaite savoir quel est le taux de remboursement de la T.V.A. en 2012. Il est de 15,482%.

- **Vote des taux d'imposition 2014:** Les taux d'imposition proposés sont adoptés à la majorité (8 pour, 0 contre et 1 abstention)
- **Vote du budget prévisionnel 2014 :** Les éléments du budget prévisionnel 2014 sont adoptés à la majorité (7 pour, 0 contre et 2 abstentions)
- **Questions diverses :**
 - Monsieur Delafontaine indique que la maison en cours de construction au Pommier Malsoin ne respecte pas le permis de construire car la hauteur du pignon est supérieure à 7 mètres. Madame Lassalle demande que les travaux soient immédiatement interrompus si le permis n'est pas respecté. Le maire indique qu'elle demandera au propriétaire les mesures des travaux réalisés et en cas de non-respect, la Direction Départementale des Territoires sera immédiatement avisée pour procédure à mettre en œuvre.
 - Au nom du Conseil Municipal et des habitants de Gerberoy, le Maire remercie Madame Erika Péroz pour ces 10 années passées au service de la commune et accueille Fanny Fortini qui est recrutée en contrat à durée déterminée de 15 heures par semaine. Monsieur Delafontaine

demande pourquoi 15 heures alors qu'Erika Péroz réalisait 18 heures. Madame Yvette Autricque répond que des gains de productivité et l'externalisation de certaines tâches seront à mettre en œuvre ainsi que le temps dévolu à l'accueil du public. Il faut se préparer aux baisses de subvention de l'Etat (DGE de moins 10% sur 3 ans à venir....)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h45.

Madame Françoise Guineau indique qu'un pot d'amitié sera proposé par le CCAS pour tous les habitants pour remercier Erika Péroz. Date à définir en avril ou mai 2014.